



Vers une  
politique  
moderne  
d'immigration

MÉMOIRE

déposé par Place aux jeunes en région (PAJR)

Le projet de loi n° 77 présenté à la Commission des relations avec les citoyens

**le 16 février 2016**

**COORDINATION**

R. Mathieu Vigneault

**RÉDACTION/CONTRIBUTION**

Équipe de Place aux jeunes en région (PAJR)

**RÉVISION**

Stéphanie Tétreault

**DESIGN GRAPHIQUE**

Caron Design (Nathalie Caron)

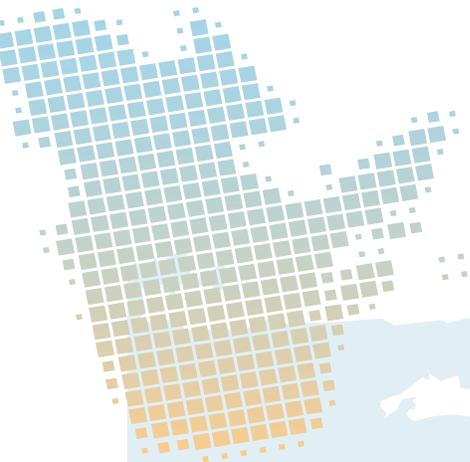
**REMERCIEMENTS**

Place aux jeunes en région tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce document. Des remerciements particuliers sont adressés aux membres du réseau Place aux jeunes, soit les partenaires-promoteurs et les agents de migration, ainsi qu'aux partenaires locaux pour leur collaboration.

Place aux jeunes en région souhaite également remercier les partenaires nationaux et les chercheurs universitaires qui, par leurs réflexions et commentaires, ont grandement contribué au présent mémoire. Enfin, l'organisation désire souligner le travail accompli par les membres du conseil d'administration qui ont contribué à la définition des orientations et de la vision développées dans ce document.

# TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATIONS .....	1
INTRODUCTION .....	2
NOTRE POINT DE VUE	
1. Accueil et déploiement .....	3
2. Objets de la loi .....	4
3. Planification de l'immigration temporaire et permanente .....	5
4. Déclaration d'intérêt .....	6
5. Participation à la société québécoise .....	7
6. Le rôle du milieu municipal .....	11
CONCLUSION .....	12
BIBLIOGRAPHIE .....	13



## PAJR RECOMMANDE

1. Que le gouvernement identifie clairement dans la loi le devoir d'accueil et de déployer les nouveaux résidents sur l'ensemble du territoire québécois.
2. Que le second objet de la Loi fasse référence à la pleine participation des personnes immigrantes à l'ensemble des communautés québécoises, urbaines et rurales.
3. Que la ministre préside ou initie un débat public sur la valeur ajoutée de l'immigration et de la diversité.
4. Que la ministre implique d'autres partenaires non gouvernementaux étroitement liés au dossier de l'immigration dans la planification de celle-ci.
5. Que la ministre envisage la mise en place d'un plan d'action favorisant l'établissement des immigrants dans toutes les régions du Québec.
6. Que, globalement, l'État québécois se dote d'une vision stratégique de croissance démographique (endogène et exogène) s'appuyant sur une stratégie d'attraction et de sélection d'immigrants internationaux ainsi que d'un plan d'action en mobilité interrégionale.
7. Que la ministre maintienne et rende encore plus accessible son Programme de l'expérience québécoise (PEQ).
8. Que la ministre appuie la consolidation, le recadrage ou la mise en place d'initiatives permettant un maximum d'accès aux occasions d'épanouissement socioéconomique pour les immigrants.
9. Que le milieu municipal soit considéré comme la pierre angulaire sur laquelle le gouvernement devrait s'appuyer pour s'assurer que chaque projet d'immigration aboutisse et se concrétise avantageusement pour tous, dans un milieu de vie volontaire et préparé en ce sens.



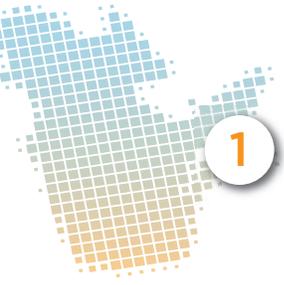
## INTRODUCTION

S'il est une chose que la modernité a apportée, voire imposé à l'ensemble des États et des nations de la planète, c'est bien la prise de conscience que nous vivons tous dans un espace clos et plutôt restreint, et que les actions des uns ont des répercussions sur le quotidien des autres. Dans cet esprit, l'immigration internationale tout comme la mondialisation des échanges ne constituent pas des phénomènes nouveaux. Les gens passent de continent en continent, de territoire en territoire et font du commerce d'un bout à l'autre des océans depuis des siècles, voire des millénaires. Il s'agit là de phénomènes organiques, naturels.

En réalité, ce que la modernité apporte comme nouveauté, c'est l'intensité, le volume et, surtout, le caractère provoqué de certaines migrations à l'échelle continentale et planétaire. Que l'on pense aux guerres, aux famines ou aux réfugiés climatiques, de plus en plus de mouvements de population deviennent des questions d'ordre éthique, voire moral qui interpellent l'ensemble de la communauté internationale et, dans ce cas-ci, le Québec.

Plus près de nous, le renversement de la pyramide démographique est l'un des enjeux – sinon le plus grand – auxquels fera face l'ensemble des nations et des États occidentaux. Le Québec ne fait pas exception : il se dirige même plus rapidement que les autres vers un inquiétant déséquilibre sociodémographique. C'est pourquoi, selon plusieurs experts, la mobilité internationale et interrégionale des personnes est devenue un indicateur de santé socioéconomique et un important facteur de développement.

C'est donc en fonction de ces grands défis que Place aux jeunes en région (PAJR) salue l'initiative du gouvernement du Québec de se doter d'une politique moderne en immigration et, plus encore, d'une politique axée sur l'appréciation de la diversité et sur l'inclusion des nouveaux arrivants. Pour nous, il ne fait aucun doute que le Québec doit s'ouvrir davantage à l'immigration internationale parce que c'est une responsabilité, mais aussi parce que nous en avons cruellement besoin pour assurer la pérennité du modèle québécois.



## 1 ACCUEIL ET DÉPLOIEMENT

Notre première remarque concerne la question, centrale et essentielle, de l'accueil et du déploiement de ces nouveaux résidents. Considérant les défis démographiques et économiques qu'aura à relever le Québec au cours des prochaines décennies, nous sommes d'avis que non seulement le Québec doit s'ouvrir davantage à l'immigration, mais plus encore, nous devons nous assurer d'offrir aux nouveaux arrivants un accueil cordial et chaleureux et de leur permettre leur établissement aux quatre coins du territoire québécois, favorisant d'autant leur intégration. Ainsi, **nous suggérons au gouvernement d'identifier clairement ce devoir dans la loi, afin de s'assurer que les actions à mettre en place dans le futur s'en inspireront.**

Bien entendu, il s'agit d'un projet de loi, et non d'une stratégie ou d'un plan d'action. Tout de même, considérant l'importance de cet aspect et le peu d'avancées et de résultats quant à la participation de l'immigration à l'occupation du territoire au cours des dernières décennies, nous aurions souhaité que la prochaine *Loi sur l'immigration* propose quelques dispositions encourageant l'établissement de ces nouveaux arrivants aux quatre coins du Québec et qu'elle soutienne le développement d'une meilleure capacité d'accueil de l'ensemble des communautés québécoises. À tout le moins, **il serait appréciable que le second objet de la Loi mette la table et fasse référence à la pleine participation des personnes immigrantes à l'ensemble des communautés québécoises, urbaines et rurales.**

À cet égard, nous considérons que l'avenir de l'ensemble du Québec passe par une contribution optimale de sa jeunesse, particulièrement des jeunes québécois issus de l'immigration, par l'occupation du territoire et par le développement socioéconomique de l'ensemble du Québec. Nous croyons fermement que ces jeunes formés et dynamiques représentent un important capital humain pour les communautés, mais aussi et surtout que celles-ci représentent un bassin significatif d'occasions d'épanouissement socioprofessionnel pour ces jeunes, occasions qu'il faut mettre en valeur et communiquer.

D'entrée de jeu, le besoin de recourir à une loi sur l'immigration de même que sa nature propre témoignent du niveau de réflexion d'une communauté quant à son présent et à son avenir, et plus encore sur la vision qu'elle a d'elle-même ainsi que de son rapport à l'autre. Si la loi actuellement en vigueur, écrite il y a plus de 45 ans, avait pour principale fonction la sélection et l'encadrement administratif et réglementaire de l'immigration internationale, le projet de loi à l'étude franchit une étape en intégrant comme l'un des objets de la loi de favoriser «[...] la pleine participation des personnes immigrantes à la société québécoise afin qu'elles contribuent, notamment, à la prospérité du Québec, à son rayonnement international et à la vitalité du français».

Cette idée de pleine participation des immigrants représente sans aucun doute un idéal atteignable et le fait de l'intégrer directement dans une loi nous semble significatif et mérite d'être souligné. Certes, l'idée de «favoriser la pleine participation des immigrants» est considérablement moins engageante et forte que l'idée «d'assurer la pleine participation des immigrants». Cependant, il faut reconnaître là un avancement dont nous pourrions apprécier l'intensité dans un éventuel plan d'action.

Cela dit, sur la participation des immigrants et, plus largement, sur la place et la contribution de la diversité à l'avancement du Québec, force est de constater que, hormis l'épisode de la commission Bouchard-Taylor, aucun débat public n'a jamais vraiment amené les Québécois à réfléchir de façon constructive et à cheminer sur cette question devenue essentielle. Or, aujourd'hui, avec les défis démographiques, économiques et environnementaux auxquels le Québec fait face, la réalité nous rattrape. Nous comprenons très bien que les travaux entourant ce projet de loi ne se prêtaient pas à ce genre d'exercice. Toutefois, **nous nous permettons de souhaiter que la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion préside ou appuie une telle démarche, enrichissante et pédagogique pour tous, dans l'avenir.**

## PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION TEMPORAIRE ET PERMANENTE

Dans un esprit de cohérence, pendant ou après l'établissement d'une vision rassembleuse de l'immigration et de l'appréciation de la diversité à titre de levier de développement socioéconomique durable de la société québécoise, au-delà du nombre, la notion de planification de l'immigration nous apparaît toujours pertinente et stratégique. D'ailleurs, **nous saluons l'intention du gouvernement d'impliquer l'ensemble des ministères concernés dans cette planification, qu'elle soit quantitative ou qualitative, et suggérons d'élargir la consultation à d'autres partenaires institutionnels étroitement liés à ce dossier.**

Concrètement, la résidence temporaire ouvre une porte fort utile pour la catégorie des travailleurs spécialisés et des étudiants, mais, plus encore, pour les entreprises et les institutions d'enseignement en région. D'un côté, elle permet à des employeurs de faire appel à un bassin de main-d'œuvre relativement abondant pour une période d'intense production. De l'autre, elle ouvre les portes de nos écoles en mal d'étudiants et de financement en région.

Dans tous les cas, l'immigrant comme l'employeur s'en trouvent avantagés, car l'un est plus à même d'apprécier ce que le Québec a à lui offrir comme milieu de vie. L'autre peut mesurer l'expertise et la capacité d'adaptation de l'immigrant. Entre les deux, nous nous réjouissons que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion s'assure qu'une telle offre d'emplois ne viendra pas désstructurer le marché de l'emploi local, mais bien le soulager. Dans le meilleur des cas, cette résidence temporaire se transformera en résidence permanente, pour le plus grand bénéfice de chacun et du Québec dans son ensemble.

Plus particulièrement, au regard des articles 16 et 32 du projet de loi, nous nous montrons plutôt enthousiastes vis-à-vis de la possibilité d'un projet pilote d'immigration temporaire ou permanent de jeunes travailleurs qualifiés, destiné essentiellement aux MRC à caractère rural de la province.

Comme mentionné en introduction, nous sommes d'avis qu'une plus grande ouverture du Québec à l'immigration doit faire partie des stratégies de l'État pour assurer le bien-être à long terme de la population québécoise. Toutefois, pour que l'immigration internationale contribue au développement socioéconomique d'une communauté, elle doit évidemment être en phase avec les besoins de celle-ci.

C'est dans cet esprit que nous percevons l'utilisation de la déclaration d'intérêt et des mécanismes qui y sont associés comme étant appropriée. De notre point de vue, une utilisation judicieuse de cet instrument apportera assurément son lot d'avantages, notamment dans le cas de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Toutefois, nous souhaitons attirer l'attention des autorités du Ministère sur le danger, dans l'empressement de bien vouloir servir le Québec, d'une utilisation étroite de ce nouvel outil. Bien que les besoins de main-d'œuvre ou de relève d'affaires soient, pour nous comme pour plusieurs, devenus un enjeu de société, il faut garder en tête qu'une communauté forte se bâtit dans l'équilibre des profils, dans la diversité des points de vue, dans l'ouverture des esprits, etc. Pour nous, la déclaration d'intérêt est, et doit demeurer, un outil favorisant l'intégration plus rapide et harmonieuse des immigrants eux-mêmes d'abord et, par voie de conséquence, un outil de développement socioéconomique de nos communautés, et non seulement une porte ouverte sur une main-d'œuvre accessible.

Gardant cela à l'esprit, nous devons constater qu'aujourd'hui plus que jamais, une grande partie de ces nouveaux arrivants s'installe dans la métropole (88%). Pourtant, ces nouveaux arrivants sélectionnés par le Québec éprouvent une certaine difficulté à trouver un emploi à Montréal. Malgré leur bonne volonté, les immigrants font face à un taux de chômage qui demeure gonflé à près du double de celui des Québécois d'origine, soit 11,2% contre 6,5%.

Devant ce défi d'intégration socioéconomique, les immigrants rivaliseront d'ingéniosité et adopteront différentes stratégies pour atteindre leur objectif et pour favoriser leur intégration à la société québécoise. La migration en région est, depuis 2008, une stratégie de plus en plus utilisée et pourrait l'être davantage.

Dans cet esprit, la mise en valeur et la promotion du *vivre et prospérer en région* revêtent un caractère incontournable pour bien éclairer les candidats à l'immigration, qui ne profitent pas d'un bassin d'occasions d'emploi suffisant dans la métropole. Dans les circonstances, **nous invitons le Ministère à envisager pour la suite la mise en place d'une stratégie favorisant l'établissement des immigrants dans toutes les régions du Québec.**

Plus encore, **l'État québécois aurait avantage à se doter d'une vision stratégique de croissance démographique (endogène et exogène) s'appuyant sur une stratégie d'attraction et de sélection d'immigrants internationaux ainsi que d'un plan d'action en mobilité interrégionale.** Puis, dans l'opérationnalisation, il devrait s'associer à des partenaires et à des initiatives concrètes, axées sur de véritables résultats pour les immigrants et pour l'ensemble des régions du Québec.

## PARTICIPATION À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Poursuivant sur la lancée amorcée dans le précédent point, nous sommes tentés d'affirmer que, hormis la déclaration d'intérêt, l'élément le plus intéressant de ce projet de loi est assurément la volonté du gouvernement de favoriser la pleine participation des personnes immigrantes à la société québécoise.

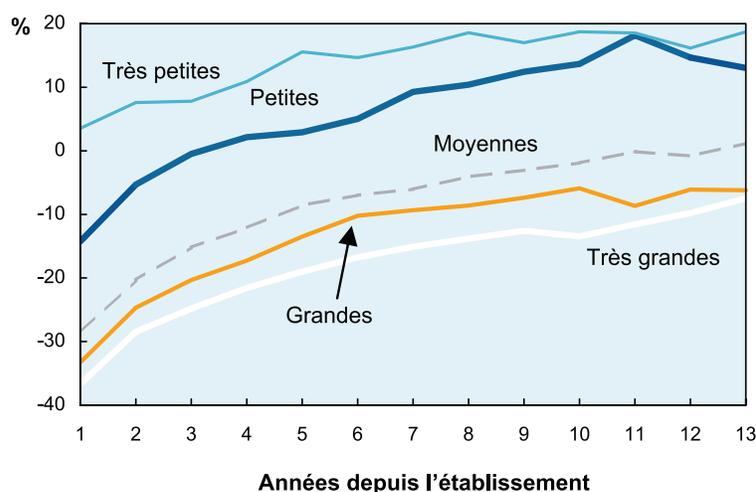
Nous ne saurions trop insister sur l'importance de ce court chapitre du projet de loi qui, en réalité, met en lumière l'incontournable et essentielle question de l'intégration des nouveaux arrivants. Pour notre organisation, il est évident que cette intégration interpelle plusieurs aspects de la vie d'une personne, comme nous l'enseigne la théorie de la motivation de Maslow. Cependant, plusieurs des éléments fondamentaux identifiés par le psychologue américain ont pour dénominateur commun l'intégration économique.

### a) Pour l'immigrant d'abord et avant tout

Ainsi, selon une étude de 2008 de Statistique Canada<sup>2</sup>, il en ressort que l'intégration des immigrants habitant dans les petites régions moins urbanisées est meilleure que dans les grands centres, et cet avantage s'accroît au fil des ans. L'étude définit l'intégration économique selon deux aspects : 1) l'écart initial de revenu au moment de l'établissement entre les immigrants et les Canadiens, puis 2) la vitesse de convergence ou le rattrapage subséquent à mesure que les années passent.

Dans les très grandes régions urbaines, précise cette étude, l'écart initial de revenu est de 37%. Après quatre ans, il est de 22%, et il faut attendre la douzième année pour qu'il tombe sous le seuil des 10% (voir le graphique ci-dessous).

#### L'intégration des immigrants est plus rapide dans les plus petites régions



Source : Statistique Canada, banque de données administratives longitudinales 1992 à 2005.

En revanche, dans les petites régions urbaines, l'écart initial n'est que de 14 % et, dès la quatrième année, les immigrants gagnent 2 % de plus que la moyenne des Canadiens. L'avantage relatif des immigrants continue d'augmenter au cours des années pour atteindre un sommet de 18 % à la onzième année<sup>3</sup>. Ainsi, bien que les immigrants aient un revenu plus faible dans tous les types de régions, l'écart se rétrécit à mesure qu'on se déplace vers des zones plus rurales.

En y regardant de plus près, on constate qu'il devient évident qu'une meilleure intégration des immigrants au Québec, notamment par un meilleur déploiement territorial, servirait plusieurs causes. Celle de l'immigrant d'abord, celle de la communauté et, certainement, celle de l'économie du Québec, car une meilleure intégration des immigrants contribuerait à une augmentation du PIB de 2,1%.

C'est donc dans ce contexte que les jeunes immigrants pourraient et devraient se tourner du côté des régions. Dans les faits, depuis 2006-2007, notre clientèle issue de l'immigration a beaucoup augmenté. Les statistiques de notre point de service à Montréal témoignent déjà très clairement de cette réalité, et il est devenu évident que c'est ce segment de notre clientèle qui connaîtra la croissance la plus soutenue au cours des prochaines années.

Évidemment, le resserrement du marché de l'emploi dans la métropole à la suite de la crise économique mondiale de 2008-2009 a eu un effet considérable sur la migration des jeunes québécois issus de l'immigration, pour qui les possibilités d'emploi en région semblent plus accessibles.

	TOTAL PARTICIPANTS SÉJOURS EXPLORATOIRES	DONT IMMIGRANTS	POURCENTAGE IMMIGRANTS	TOTAL MIGRATIONS RÉUSSIES	DONT IMMIGRANTS	POURCENTAGE IMMIGRANTS
2014-2015	1 102	499	45 %	713	92	13 %
2013-2014	1 096	466	43 %	817	128	17 %
2012-2013	1 247	480	39 %	961	139	15 %
2011-2012	1 210	451	37 %	985	134	14 %
2010-2011	1 173	434	37 %	896	89	10 %
2009-2010	1 212	372	31 %	777	78	10 %

Source : Place aux jeunes en région

Selon les données mentionnées ci-dessus, les jeunes immigrants montrent un intérêt de plus en plus marqué pour les régions du Québec. On remarque que, sans avoir fait d'efforts en la matière, le pourcentage de migrations réussies, c'est-à-dire d'individus s'étant concrètement établis dans l'une de nos MRC partenaires, est en augmentation. À cet égard, nous considérons qu'en apportant les bons recadrages sur l'ensemble de la structure de soutien à l'établissement en milieu rural, les résultats pourraient avoisiner les 40 % de migrations réussies d'ici un horizon de 5 ans, soit l'équivalent du pourcentage du nombre de participants aux séjours exploratoires.

Cependant, plusieurs candidats immigrants se disent moins satisfaits que les non-immigrants des services d'intégration offerts. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces insatisfactions. Nous en nommons quelques-unes: la notion espace-temps imaginée par le nouvel arrivant peu concordante avec la réalité et la quantité d'information que celui-ci doit assimiler. De plus, mentionnons le nombre de structures et de mandats associés qu'il doit démêler, et les exigences des ordres et des corporations de métiers, qui sont nouvelles pour lui. Il y a aussi l'exigence de l'expérience québécoise, qu'il doit déchiffrer afin de convaincre les employeurs qu'il a les compétences souhaitées, et parfois la nécessité de retourner sur les bancs d'école pour acquérir les normes et les outils du marché du travail québécois. **À ce sujet, nous encourageons fortement le Ministère à maintenir et à rendre encore plus accessible son Programme de l'expérience québécoise (PEQ).**

Nous remarquons aussi la méconnaissance du territoire québécois et les préjugés véhiculés sur celui-ci; les réticences des employeurs qui n'ont pas acquis la compétence interculturelle; et, surtout, le stress occasionné par l'urgence de trouver un emploi, car les économies fondent comme neige au soleil! Ainsi, les candidats issus de l'immigration ont des attentes plus élevées. Malgré tout, persévérants, ils investiront temps et énergie pour relever le défi et pour contourner les obstacles rencontrés, pour peu qu'on leur offre un coup de main.

À ce moment, deux caractéristiques du profil de l'immigration au Québec attirent notre attention. La première est que 79,2% des personnes issues de l'immigration déclarent connaître le français<sup>4</sup>. Chez les jeunes travailleurs qualifiés admis en 2013, 72,3% déclaraient connaître le français. Cela constitue un critère essentiel lorsque le projet d'établissement en région non métropolitaine est envisagé. L'autre caractéristique, donnée particulièrement intéressante pour les employeurs québécois qui sont en démarche d'internationalisation, est le taux de bilinguisme des immigrants au Québec: 57,5%. Ce taux est de 15% supérieur à celui des jeunes québécois d'origine.

## **b) Pour la collectivité aussi**

Entre 1991 et 2006, le marché de l'emploi a augmenté annuellement en moyenne de 1%, devançant ainsi la croissance du marché des centres urbains. Naturellement, la tendance a pris une pause lors de la Grande Récession de 2008-2009 pour reprendre par la suite et se poursuivra jusqu'à la fin de la précédente décennie. Cette croissance, que l'on peut assurément considérer comme positive pour les milieux concernés, représente néanmoins un défi majeur pour les employeurs du Québec, particulièrement ceux des régions, en matière de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée.

À ce chapitre, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) signale que, parmi les plus importantes contraintes à la croissance des petites et moyennes entreprises (PME), la pénurie de main-d'œuvre se classe au 2<sup>e</sup> rang. Sachant que, au cours des prochaines décennies, plus de 55% de l'offre de main-d'œuvre devrait provenir des jeunes, le phénomène de concentration de la jeunesse québécoise dans les principaux centres urbains, où beaucoup auront déjà migré pour poursuivre leur formation, représente un enjeu majeur. C'est d'autant plus vrai que la croissance du marché de l'emploi, particulièrement de l'emploi qualifié, continuera sa progression pendant la décennie 2010-2020, et ce, plus rapidement que celle de la population active.

Parallèlement, la question de la relève entrepreneuriale se précise aussi au rythme du vieillissement des populations. Elle constitue, pour l'ensemble du Québec qui aura besoin de 38 000 nouveaux entrepreneurs pour prendre la relève des baby-boomers, un enjeu bien réel et lourd de conséquences en matière d'emplois, bien entendu, mais aussi et surtout en matière de création de richesse collective. En région, comme c'est le cas pour le secteur de l'emploi, la relève entrepreneuriale demeure une préoccupation importante pour la pérennité et la vitalité des communautés. Dans les faits, la reprise et l'implantation de PME diversifiées et concurrentielles contribuent à la création et au maintien d'emplois qualifiés, attirant à leur tour la main-d'œuvre en région. L'entrepreneuriat est, par conséquent, l'un des principaux facteurs d'occupation et de vitalisation des territoires.

De notre point de vue, il reste désormais à débusquer ces entrepreneurs de la relève pour les exposer aux très nombreuses occasions d'affaires disponibles en région. Évidemment, plusieurs modèles d'affaires peuvent être mis en œuvre afin d'assurer une continuité des opérations de la PME dans la communauté d'origine. Toutefois, comme c'est déjà le cas dans plusieurs MRC, ces options peuvent parfois ne pas se réaliser avec des gens du milieu.

C'est à ce moment précis que l'établissement en région devient une voie intéressante à explorer et à exploiter. Dans les faits, la migration de néo-Québécois ayant un profil entrepreneurial doit jouer davantage un rôle dans la dynamisation des territoires. Or, les occasions d'affaires rentables présentes en région sont très mal connues des jeunes en milieu urbain. Il est donc primordial de bâtir un lieu de convergence des intérêts ou un pont entre les occasions d'affaires en région et les jeunes entrepreneurs potentiels des centres urbains.

Ainsi, l'une des principales pistes de solution à ces deux défis demeure la mobilité interrégionale au sens large. Plus précisément, Emploi-Québec mentionne que de meilleures mesures d'accompagnement et d'intégration des immigrants permettraient, d'une part, de diminuer leur taux de chômage anormalement élevé, témoignant de leurs difficultés d'intégration économique dans la métropole, et, d'autre part, de bonifier le bassin d'entrepreneurs potentiels et l'offre de main-d'œuvre qualifiée en région.

Pour nous, les régions à caractère rural sont source d'innombrables occasions de vie, de carrière et d'affaires. Celles-ci se retrouvent dans bien des domaines, allant au-delà de l'emploi, de l'habitation ou de la santé. Cependant, comme indiqué par le Conference Board du Canada (CBC), il reste encore beaucoup de travail à mettre en œuvre, car près de la moitié (41) des municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents (TE) ont des taux d'attraction<sup>5</sup> inférieurs à la moyenne québécoise. Seulement le tiers des MRC (31) affichent un score à peu près égal à la moyenne. Ainsi, l'attractivité et la capacité d'accueil des communautés représentent « un défi qui sera au cœur même de la construction de communautés durables. L'établissement de communauté durable ne passera pas par le seul biais de politiques axées sur le développement économique. [...] C'est là un rouage important de la prospérité future de toute communauté, qu'elle soit rurale ou urbaine.<sup>6</sup> »

En somme, **il s'agit d'offrir aux personnes immigrantes un maximum d'accès aux occasions d'épanouissement socioéconomique pour leur permettre de devenir des citoyens actifs qui participent pleinement au développement socioéconomique du Québec.**

Suivant cette logique qui identifie un meilleur déploiement de l'immigration sur l'ensemble du territoire québécois comme un facteur de réussite pour l'enjeu abordé dans le projet de loi à l'étude, **nous considérons que le milieu municipal est la pierre angulaire sur laquelle le gouvernement devrait s'appuyer pour s'assurer que chaque projet d'immigration aboutisse et se concrétise avantageusement pour tous dans un milieu de vie volontaire et préparé en ce sens.**

À cet égard, dans la foulée de la nouvelle gouvernance territoriale convenue entre le gouvernement et le milieu municipal, notamment dans le cadre du nouveau pacte fiscal, nous sommes d'avis que les élus municipaux disposent de la légitimité pour assurer une responsabilité partagée avec le gouvernement quant à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants.

Comme dans le cas du développement économique, il n'est pas question ici d'obliger les municipalités à opérationnaliser l'accueil et l'intégration, mais plutôt de miser sur le leadership municipal pour contaminer les milieux aux bienfaits de l'ouverture et de l'accueil à la diversité. De même, il s'avère que, d'ores et déjà, les élus municipaux disposent de certains outils qui, mis à contribution, pourraient jouer un rôle important pour faciliter l'arrivée et la pleine contribution des nouveaux arrivants. Nous pensons ici évidemment aux différentes politiques mises en place par les municipalités ou MRC (ex : famille, aînés, santé, etc.), mais aussi aux différents réseaux communautaires et économiques appuyés par les municipalités de même qu'aux infrastructures de loisirs, culturelles ou sportives.

Chez PAJR, nous croyons fermement qu'il n'existe aucune autre échelle plus apte que celle du milieu de vie immédiat pour assurer la réussite d'un projet d'immigration. Avec le bon leadership, la mobilisation des forces vives de la communauté pourra prendre différentes formes dans chacune des municipalités ou MRC ainsi qu'offrir un visage humain et rapidement familier à l'immigrant. Cela favorisera d'autant son intégration, son épanouissement et sa contribution à la société.



## CONCLUSION

Si on tient pour acquis que la destinée de l'humanité est de progressivement évoluer vers une plus grande justice et une plus grande solidarité, il nous apparaît on ne peut plus souhaitable et utile d'assurer le partage et la mise en commun des idées, des expériences ou des savoirs afin de rejoindre le plus rapidement possible cet objectif.

Dans les faits, si ce métissage des connaissances et des saveurs se réalise avec une certaine aisance sur les campus des universités ou dans d'autres univers plus formels, il en va différemment de la réalité telle qu'elle est vécue à l'échelle grand public.

Ainsi, on ne peut demander à un individu ou une communauté plutôt homogène depuis 400 ans d'adopter une attitude complètement ouverte du jour au lendemain. De même, on ne peut lui demander de renoncer à ses repères socioculturels sur l'autel de l'humanisme au risque d'accélérer un mouvement d'homogénéisation lui-même en conflit direct avec l'idéal d'ouverture, voire d'authenticité proposé par Charles Taylor<sup>7</sup>.

Certes, le devoir de chacun est de participer et de contribuer, à sa façon et selon ses possibilités. Ainsi, on s'attendra à ce que cet individu ou cette communauté s'ouvre progressivement à la diversité, en comprenant que ce geste aura pour mérite d'enrichir ce précieux actif culturel en mutation perpétuelle. C'est là qu'il convient de revenir à notre proposition initiale sur l'importance de bien identifier collectivement la valeur ajoutée, pour un Québec fier et fort d'une identité et d'une culture spécifiques, de l'ouverture à la diversité!

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 Ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de la Diversité (MIDI). *Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, gouvernement du Québec, 2014, p. 14, [http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA\\_ImmigrDiversite\\_Politique.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA_ImmigrDiversite_Politique.pdf).
- 2 André Bernard. « Les immigrants dans les régions », *Perspective*, Statistique Canada, janvier 2008, p. 8, [www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2008101/pdf/10505-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2008101/pdf/10505-fra.pdf).
- 3 Loc. cit.
- 4 MIDI. *Fiche synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec*, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, gouvernement du Québec, 2014, 4 p., [www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE\\_syn\\_an2013.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2013.pdf); MIDI. *Présence en 2014 des immigrants admis au Québec de 2003 à 2012*, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, gouvernement du Québec, 2014, 36 p., [www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB\\_Presence2014\\_admisQc.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2014_admisQc.pdf)
- 5 Nombre de nouveaux arrivants par tranche de 100 personnes.
- 6 Conference Board du Canada. *Les communautés rurales: L'autre moteur économique du Québec*. Juin 2009, 140 p.
- 7 Charles Taylor. *Multiculturalisme: Différence et démocratie*. Flammarion (Champs essais), 2009. 139 p.